



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction départementale des finances publiques**

**N° Spécial**

**19 Août 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 19 Août 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>Direction départementale des finances publiques</b>	<b>Page</b>
N° 2020-084	18 Août 2020	Arrêté DDFIP n°2020-084 du 18 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle de la trésorerie de Gennevilliers de la Direction départementale des Hauts-de-Seine	3
N° 2020-085	19 Août 2020	Arrêté DDFIP n°2020-085 du 19 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle du Service des impôts des entreprises de BOULOGNE de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine	4
N° 2020-086	19 Août 2020	Arrêté DDFIP n°2020-086 du 19 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle du Service des impôts des particuliers de BOULOGNE de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine	5

**Arrêté DDFIP n°2020-084 du 18 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle  
de la trésorerie de Gennevilliers  
de la Direction départementale des Hauts-de-Seine**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-44 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Maité GABET, directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La trésorerie de Gennevilliers sera fermée au public à titre exceptionnel du 18 août 2020 au 27 août 2020 inclus.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 18 août 2020,

Maité GABET  
Administratrice générale des finances  
publiques

**Arrêté DDFIP n°2020-085 du 19 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle  
du Service des impôts des entreprises de BOULOGNE  
de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-44 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Maité GABET, directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service des impôts des entreprises de Boulogne, situé 115 Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT sera fermé au public à titre exceptionnel du 19 août 2020 au 21 août 2020 inclus.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 19 août 2020,

Maité GABET  
Administratrice générale des finances  
publiques

**Arrêté DDFIP n°2020-086 du 19 août 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle  
du Service des impôts des particuliers de BOULOGNE  
de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-44 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Maité GABET, directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service des impôts des particuliers de Boulogne, situé 115 Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT sera fermé au public à titre exceptionnel du 20 août 2020 au 21 août 2020 inclus.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 19 août 2020,

Maité GABET  
Administratrice générale des finances  
publiques

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>